



Pratiquer les raquettes à neige avec un public jeune

Une pratique sportive d'éducation à la nature

Les raquettes à neige, pourquoi ?

Présentation de l'activité

La promenade ou la randonnée en raquettes à neige est une activité qui consiste à se déplacer sur la neige avec des raquettes aux pieds.

Cette activité permet la découverte de l'effort physique mais aussi la découverte et la sensibilisation à l'environnement naturel montagnard. Elle sert également d'introduction aux activités liées à l'alpinisme.

Se déplacer avec des raquettes à neige est accessible aux jeunes publics (dès 6 ans), notamment le public des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).



Valeurs et finalités éducatives de l'activité

Elles font le lien entre les objectifs éducatifs et les possibilités de l'enfant au regard de son développement physique, physiologique et psychologique.

L'activité est accessible dès 6 ans sous respect de compétences avérées dans l'apprentissage de l'activité.

→ Pour partir à l'assaut de nouveaux apprentissages (6-10 ans)

Découvrir un nouvel environnement : les jeux de neige et la montagne – De l'igloo à la nivologie.

Découvrir une nouvelle motricité : marcher, arpenter des terrains accidentés, glisser dans la neige fraîche.

→ Pour construire son autonomie et découvrir ses propres limites (11-14 ans)

Développer ses capacités physiques et psychologiques – Maîtriser son itinéraire, l'orientation en montagne et son matériel.

Développer la solidarité au sein d'un groupe (respecter et s'adapter au niveau physique des autres)

Découvrir les spécificités de l'environnement naturel liées à la neige. Approche de la nivologie et de la sécurité en montagne.

→ Pour oser, s'évader, partager et goûter à la liberté (15-18 ans)

Apprendre à gérer les paramètres techniques, l'organisation et son effort sur plusieurs jours consécutifs – randonnées itinérantes.

Développer et approfondir sa « culture montagne ».

Ces finalités éducatives du ski nordique peuvent vous aider à élaborer votre projet pédagogique.

Mots clés de l'activité : montagne, neige, météo, sécurité, évasion, grands espaces.

□ Les raquettes à neige, comment ?

Conditions d'organisation de la pratique

→ L'encadrement

Le nombre de pratiquants par encadrant est déterminé en fonction de la difficulté du parcours et du niveau des pratiquants.

Il ne peut excéder douze mineurs lorsque l'encadrant est assuré par un membre de l'équipe pédagogique permanente titulaire d'une qualification lui permettant d'exercer les fonctions d'animation.

L'encadrement peut aussi être exercé par un intervenant extérieur : cf. cadre réglementaire, arrêté du 25/04/12- fiche annexe 14-2.

→ Lieux d'activité

Quand l'encadrant fait partie de l'équipe pédagogique d'animation, l'activité se déroule aux alentours immédiats du lieu d'implantation de l'accueil ou sur un circuit balisé dans un site bénéficiant d'un lieu d'accueil.

Quand l'encadrant est un intervenant extérieur, l'activité se déroule sur tous terrains de pratique appropriés à l'activité.

→ Déroulement de l'activité

La reconnaissance préalable de l'itinéraire et la consultation des prévisions météorologiques sont des conditions indispensables à l'activité.

Lorsque l'encadrement est assuré par un membre de l'équipe pédagogique, l'activité est limitée à la journée avec un temps de déplacement effectif en raquettes de deux heures maximum.

→ Matériel

La prise en compte des conditions météorologiques est nécessaire pour adapter l'équipement individuel :

- tenue adaptée à l'activité: pantalon et anorak, lunettes de soleil ou masque, bonnet, gants, crème solaire, raquettes conformes aux normes en vigueur ;
- téléphone, numéro de sécurité des pistes, plan des pistes, carte au 1/25000^e, couverture de survie, trousse de premier secours.

Cadre réglementaire

Cadre général du sport, milieu extrascolaire

Articles L.212 du Code du sport
(interventions contre rémunération)

Milieu scolaire

Articles L.312 du Code de l'éducation
(EPS en primaire)

BO n° 7 de l'EN du 23/09/99 (sorties
pédagogiques au primaire)

BO n° 29 de l'EN du 16/07/92
(intervenants extérieurs)

Accueil collectif de mineurs

Article R.217-13 du Code de l'action
sociale et des familles

Arrêté du 25/04/12 : fiche annexe 14-
1 et 14-2



Cliquer sur les références des
textes pour les consulter

Rôle des acteurs

<p align="center">Rôle de l'animateur</p> <p align="center"><i>Faciliter l'intégration de l'activité dans le projet d'animation</i></p>	<p align="center">Rôle du directeur</p> <p align="center"><i>Proposer des activités en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique</i></p>
<p align="center"><i>L'activité est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique</i></p>	
<p>→ Avant</p> <p>Il sensibilise les jeunes à la pratique de l'activité : présentation du milieu, du matériel utilisé, modalités d'organisation de la séance, etc.</p> <p>Il transmet au directeur la liste des participants, les modalités de déroulement de la sortie avec les horaires de départ et de retour.</p> <p>→ Pendant</p> <p>Il encadre la séance : observation, consignes, régulations, sécurité, aide les jeunes à s'équiper.</p> <p>→ Après</p> <p>Il fait un bilan de l'activité puis le transmet au directeur.</p>	<p>Il s'assure que les objectifs du projet pédagogique intègrent les valeurs éducatives de la pratique des raquettes à neige.</p> <p>Il précise à l'intervenant les objectifs du projet éducatif et les attentes de l'activité raquettes à neige dans celui-ci.</p> <p>Il définit avec l'encadrant les conditions d'organisation avant, pendant et après l'activité.</p> <p>Il précise aux responsables légaux des jeunes, la nature de l'activité raquettes à neige, les intérêts pédagogiques et les conditions d'organisation.</p>
<p align="center"><i>L'activité est encadrée par un intervenant extérieur</i></p>	
<p>→ Avant</p> <p>Il transmet à l'intervenant les caractéristiques du public accueilli.</p> <p>Il ajuste avec l'intervenant le niveau attendu de la prestation.</p> <p>Il sensibilise les jeunes à la pratique de l'activité : présentation du milieu, du matériel utilisé, modalités d'organisation de la séance, etc.</p> <p>Il transmet au directeur la liste des participants, le déroulement de la sortie avec les horaires.</p> <p>→ Pendant</p> <p>Il participe comme soutien à l'encadrement de la séance : observation, consignes, régulations, sécurité, aide les jeunes à s'équiper et se déséquiper. Il est une personne référente pour les jeunes.</p> <p>En cas de rotation des groupes d'activités, il propose des animations en lien avec le projet aux enfants qui ne sont pas en activité.</p> <p>→ Après</p> <p>Il réalise un bilan avec l'intervenant de l'activité puis le transmet au directeur.</p>	<p>Il s'assure que les objectifs du projet pédagogique intègrent les valeurs éducatives du ski nordique.</p> <p>Il précise à l'intervenant les objectifs du projet éducatif et les attentes de l'activité ski nordique dans celui-ci.</p> <p>Il s'assure que l'intervenant (professionnel) est en capacité réglementaire pour encadrer l'activité (carte professionnelle ou récépissé de déclaration à la DDSC/PP du département du lieu d'exercice, assurance).</p> <p>Il définit avec l'intervenant et les animateurs les conditions d'organisation et le rôle de chacun avant, pendant et après l'activité.</p> <p>Il précise aux responsables légaux des jeunes la nature de l'activité ski nordique, les intérêts pédagogiques et les conditions d'organisation.</p>

Ressources et outils

Raquette à neige, manuel de référence. François Comte. Atlanta, 2004

Raquette à neige : apprivoisez vos raquettes à neige. Syndicat national des accompagnateurs en montagne, 2011. <https://www.youtube.com/watch?v=FNP-YwLl67I>

Contacts et réseaux pour la pratique de la raquette à neige

Professionnels diplômés d'État de l'enseignement et de la pratique de la raquette à neige

Syndicat national des accompagnateurs en montagne : <http://www.lesaem.org>

□ Sites de pratiques de la raquette à neige sur le massif du Jura et en bordure du massif des Vosges

<http://www.nordicfrance.fr/fr/ou-pratiquer/recherche-par-carte.html#.VYldf0ZkbpI>

